

**Convertir mon expérience
en diplôme, C'EST GAGNANT!**



**GUIDE DE LA
PERSONNE CANDIDATE**

Pour une démarche en
reconnaissance des acquis
et des compétences



QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet d'obtenir une reconnaissance officielle de vos compétences en lien avec celles d'un programme d'études.

En fonction de vos objectifs, elle permet d'identifier les compétences maîtrisées et celles à acquérir. Au terme de cette démarche, les résultats sont inscrits dans un document officiel (bulletin, attestation, relevé de notes, diplôme, etc.).

UNE DÉMARCHE BASÉE SUR DES PRINCIPES RECONNUS

- Une personne a droit à la reconnaissance de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède.
- Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités. Ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, les circonstances ou les méthodes d'apprentissage.
- Une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel.



**Convertir
mon expérience
en diplôme,
C'EST GAGNANT!**

LA DÉMARCHE

1^{re} ÉTAPE / L'accueil

- Information sur la démarche à suivre;
- Rencontre avec une personne-ressource pour clarifier vos objectifs ou capsule d'information en ligne.

2^e ÉTAPE / La préparation du dossier

- Voir la section de droite : *La préparation du dossier*.

3^e ÉTAPE / Analyse du dossier

- Analyse du dossier et vérification des pièces justificatives par un conseiller (admissibilité au service, équivalences, etc.).

4^e ÉTAPE / Entrevue de validation

- Rencontre avec un spécialiste de contenu pour identifier les compétences prêtes à être évaluées et celles nécessitant une formation.
- Présentation du bilan des compétences.

5^e ÉTAPE / Évaluation des compétences acquises

- Démonstration ou preuve de la maîtrise des compétences.

6^e ÉTAPE / Acquisition de compétences



Je voyais mon amie étudier pour obtenir son diplôme en secrétariat et je me suis rendu compte que je savais déjà plusieurs choses qu'elle apprenait.

Même si j'ai un bon emploi, j'ai eu le goût d'avoir moi aussi mon diplôme. La RAC m'a permis d'officialiser les compétences que j'ai développées au cours de mes 15 années en emploi. Je suis très fière d'avoir converti mon expérience en diplôme.

Magalie R.

LA PRÉPARATION DU DOSSIER

La personne qui décide d'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences doit préparer son dossier. Cette activité consiste à :

AIDE-MÉMOIRE

Remplir les fiches descriptives

Fournir les documents suivants :

- Relevé des apprentissages officiel du Québec ou Certificat de naissance original grand format
- Preuve de résidence au Québec
- Documents d'immigration pertinents, s'il y a lieu
- Relevés de notes (les derniers reçus) ou diplôme
- Curriculum vitae à jour (incluant les expériences personnelles et les emplois reliés au domaine)

Liste des formations extrascolaires (perfectionnements ou autres)

Cartes de qualification ou de compétences (ex. : ASP chantiers de construction, PDSB, Premier secours, autres cartes)

Remettre votre dossier au conseiller RAC



J'ai fait des études en électromécanique dans mon pays et travaillé dans ce domaine pendant plusieurs années. Arrivé au Québec, je me suis rendu compte qu'il serait plus facile pour moi de trouver un emploi avec un diplôme reconnu au Québec. La RAC m'a permis d'avoir ce diplôme sans avoir à suivre à nouveau les cours déjà faits. J'ai maintenant un emploi qui fait appel à mes compétences.

Wilson B.

LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

1 **J'ai quinze ans d'expérience. Est-ce que mes compétences sont automatiquement reconnues?**

Afin de devenir officielle, chaque compétence devra faire l'objet d'une évaluation.

2 **Une fois mes acquis reconnus, est-ce que je dois obligatoirement suivre la formation qui me manque pour obtenir un diplôme?**

Si votre objectif est d'obtenir un diplôme pour exercer un métier, vous devrez acquérir les autres compétences de ce programme d'études.

3 **Mon diplôme ou mon bulletin aura-t-il la même valeur que celui de la personne qui obtient son diplôme à la suite de ses études régulières?**

Oui. Le diplôme ou le bulletin qui sera émis atteste que vous maîtrisez les compétences exigées par nos programmes d'études.

4 **Combien de temps faudra-t-il pour faire reconnaître mes acquis et acquérir la formation qui me manque, s'il y a lieu?**

Il n'y a pas de réponse unique à cette question. Comme il faut considérer plusieurs facteurs, il est préférable d'en discuter avec votre conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences.





ENSEMBLE

pour vous offrir des services
accessibles en reconnaissance
des acquis et des compétences

**Centre
de services scolaire
du Val-des-Cerfs**

Québec 

Conjuguons nos forces !

Conseillères RAC

Chantal Vaillancourt

vaillanc@csvdc.qc.ca

450 372-0165,
poste 60382

Marie-Claude Auclair

auclairm@csvdc.qc.ca

450 372-0165,
poste 60461

CSS du Val-des-Cerfs

55, rue Court, Granby (Québec) J2G 9N6